

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
7 juillet 2020

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 27

Votants 29

OBJET :

**10. RENOUELEMENT
DES CENTRES
COMMUNAUX
D'ACTION SOCIALE.**

**FIXATION DU NOMBRE
DE MEMBRES DU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU CCAS.**

**ÉLECTION DE 6
DÉLÉGUÉS.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le 12-07-2020

ID : 059-215904004-1020071



L'an deux mil-vingt, le treize JUILLET à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BEURAERT Martine – M. BAUDRY José – Mme BOULENGER Delphine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme BOUVET Margaret – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : M. TIMLELT Frédéric – M. CAILLIAU Christian **donnant procurations respectives** à Mme LORPHELIN Martine – Mme DI PENTA Anna.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions de l'article R 123-10 du Code de l'Action sociale et des familles telles que commentées dans la circulaire n° 08-43 de Monsieur le Préfet du Nord en date du 1^{er} avril 2008.

Il est impartì aux communes de procéder, dans un délai maximum de deux mois, à l'élection et à la nomination de membres siégeant au Conseil d'Administration des Centres Communaux d'Action Sociale, à compter du renouvellement du Conseil Municipal (...).

A – Fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre par le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal fixe, par délibération, le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dans la limite d'un nombre de huit membres élus et de huit membres nommés, conformément à l'article R 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal en application de l'article L 123-6 du même code.

B – Election des Conseillers Municipaux siégeant au Conseil d'Administration

Conformément à l'article R.123-8 dudit code, les membres élus, en son sein par le Conseil, le sont au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

En conséquence, sur proposition de Monsieur le Maire, l'Assemblée, à l'unanimité, décide de fixer à six le nombre de membres élus et six le nombre de membres nommés par le Maire, Président du Conseil d'Administration.

Dans un deuxième temps, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de procéder à l'élection de ces 6 membres dans les conditions sus énoncées.

Ces administrateurs remplaceront ceux désignés par le conseil municipal élu en 2014 dont les pouvoirs sont expirés en même temps que ceux de cette assemblée ainsi qu'il est prévu par les textes réglementaires.

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le 20-07-2020

ID : 059-215904004-20200713-17072020B107AK-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2020 :

10. RENOUELEMENT DES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE :

Fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS

Election de six délégués

Chaque conseiller municipal, a remis au Président son bulletin de vote parmi les 3 listes proposées.

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants :	29
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	29

Des deux listes en présence, ont obtenu :

- Liste d'Action Démocratique et Sociale : 21 voix soit 4 sièges
- Liste Merville en Grand : 04 voix soit 1 siège
- Liste Agir Ensemble pour Merville : 04 voix soit 1 siège

Ont été déclarés élus administrateurs du C.C.A.S. :

- ❖ Madame Marie-Françoise BILLIAU
- ❖ Madame Martine BEURAERT
- ❖ Madame Christiane CAPPELLE
- ❖ Madame Margaret BOUVET
- ❖ Madame Martine LORPHELIN
- ❖ Monsieur Marc BEZILLE

Ces personnes ont accepté leurs mandats.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.